

## **COMPTE RENDU RÉUNION** **PRÉVENTION DE CONFLIT DU 1/10/24** **ET POSITIONS DE LA CFDT**

La Direction a proposé **2 options** concernant l'utilisation du budget prime exceptionnelle en réponse aux demandes du personnel de l'UO Chimie suite à la réussite de la campagne HF dans des conditions difficiles :

- 1. Une prime de 150€ pour tout le personnel posté de l'UO Chimie (~ 60 personnes)**  
**OU**
- 2. Une prime de 300€ exclusivement pour ceux ayant participé aux opérations particulières (comme le débouchage E108) pendant la campagne Hf (~ 30 personnes)**

### **Notre position : À la CFDT, nous défendons une approche collective et équitable.**

- Tout d'abord nous ne pouvons que regretter que ces discussions soient menées sous la contrainte de menace de grève. La CFDT a encouragé la direction à traiter ce sujet dès le début du mois de septembre afin de répondre aux attentes légitimes du personnel. Néanmoins nous ne nous inscrivons pas dans les préavis de grèves déposés par d'autres(s) Organisations Syndicales cette semaine.
- Ceci étant, la CFDT est convaincue que chaque salarié mérite d'être reconnu pour ses contributions, **non seulement dans l'UO Chimie mais aussi à travers toute l'usine.** C'est pourquoi, afin de récompenser les efforts et le travail de l'ensemble du personnel, couronné par la réussite collective de cette campagne HF, **nous demandons que la prime de production soit garantie à 100% pour le 2<sup>nd</sup> semestre (= 577€).**
- Concernant l'UO Chimie : le budget dédié aux primes exceptionnelles de l'usine n'étant pas extensible, la CFDT estime que la reconnaissance des efforts individuels pendant la campagne HF doit davantage **se porter sur le personnel ayant participé à des opérations particulières.**
- Nous demandons qu'une part suffisante du budget alloué à la prime exceptionnelle soit préservée pour être équitablement répartie entre l'ensemble des services du site.
- Enfin, afin de prévenir d'éventuels litiges, nous demandons l'ouverture d'une négociation en vue de mettre en place un accord permettant une reconnaissance (en € ou en repos) en cas de réalisation d'opérations exceptionnelles et spécifiques.

Le dépassement de fonction étant devenu la normalité et le quotidien de tous, **nous invitons à nouveau la Direction à traiter urgemment les dysfonctionnements d'organisation** qui nous conduisent à faire plus que notre travail et à demander des primes pour l'accepter.